

## Conseil d'administration du 11/12/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
Vu le procès-verbal des débats du 27 septembre 2024,  
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal des débats du 27 septembre 2024 et du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
La Présidente du Conseil d'administration  
Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

Campus de Paris-Saclay (siège)  
Plateau de Moulon  
3 rue Joliot-Curie  
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00  
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz  
Metz Technopôle  
2 rue Edouard Belin  
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47  
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes  
Avenue de la Boulaie  
C.S. 47601  
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00  
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims  
Chaire de Biotechnologie  
3 rue des Rouges Terres  
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12  
SIRET : 130 020 761 00057

## Conseil d'administration du 11 décembre 2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 28/11/2024

### Délibération

#### Préambule

CentraleSupélec et l'Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay ont mutualisé leur plateforme de calcul au sein de l'Université Paris-Saclay en regroupant en un seul lieu et dans un environnement propice à son fonctionnement l'équipement désigné sous l'appellation Mésocentre. Le Mésocentre est hébergé à l'IDRIS (Institut du Développement des Ressources en Informatique Scientifique), centre majeur du CNRS pour le calcul numérique intensif de très haute performance.

Dans le cadre de son utilisation, CentraleSupélec et l'Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay peuvent effectuer des prestations pour le compte d'utilisateurs internes ou externes dans la mesure où ces prestations sont effectuées conformément aux engagements définis dans le cadre des conventions régissant (i) l'utilisation conjointe du Mésocentre entre CentraleSupélec et l'Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay (ii) l'hébergement du Mésocentre avec le CNRS.

Depuis le 15 juillet 2021, l'Université Paris-Saclay est devenue partenaire dans le cadre de l'utilisation de cette plateforme de calcul.

Il a été mis en service en avril 2020 un système de calcul dit "Ruche" déployant des moyens de calcul parallèles dédiés aux problématiques HPC [High Performance Computing] et IA/GPGPU [Intelligence Artificielle / General-Purpose computing on Graphics Processing Units].

Depuis septembre 2022, la machine a été étendue par l'installation de nouveaux nœuds CPU et GPU permettant la montée en charge de la capacité de calcul.

Campus de Paris-Saclay (siège)  
Plateau de Moulon  
3 rue Joliot-Curie  
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00  
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz  
Metz Technopôle  
2 rue Edouard Belin  
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47  
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes  
Avenue de la Boulaie  
C.S. 47601  
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00  
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims  
Chaire de Biotechnologie  
3 rue des Rouges Terres  
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12  
SIRET : 130 020 761 00057

Le Conseil d'administration approuve la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de la tarification Mésocentre suivante :

*L'unité de facturation est le coût horaire de calcul par cœur. Les coûts proposés s'entendent hors taxe.*

*La tarification s'entend "heure de calcul brute", sans analyse des résultats.*

*La tarification est commune à CentraleSupélec et l'Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay.*

| Coût horaire par cœur (HT)  | CPU     | GPU     |
|---|---------|---------|
| Coût horaire par cœur utilisation Mésocentre en interne [CS + ENS + Université Paris-Saclay], faisant partie prenante à la convention d'utilisation du Mésocentre | 0,010 € | 1,002 € |
| Coût horaire par cœur utilisation Mésocentre pour académique externe non-partie prenante à la convention d'utilisation du Mésocentre                              | 0,015 € | 1,502 € |
| Coût horaire par cœur utilisation Mésocentre hors académique  | 0,025 € | 2,504 € |

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

## Conseil d'administration du 11 décembre 2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
 Vu le rapport d'analyse des offres,  
 Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 28/11/2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve l'attribution du marché de maintenance multitechnique à Bouygues E&S FM France.

A ce titre, le Conseil d'administration autorise le Directeur de CentraleSupélec à signer :

- Le marché avec Bouygues E&S FM France ;
- tous les actes afférents à la notification et à l'exécution du marché ;
- l'autorisation d'engagement des crédits.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
 La Présidente du Conseil d'administration  
 Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

Campus de Paris-Saclay (siège)  
 Plateau de Moulon  
 3 rue Joliot-Curie  
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00  
 SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz  
 Metz Technopôle  
 2 rue Edouard Belin  
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47  
 SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes  
 Avenue de la Boulaie  
 C.S. 47601  
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00  
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims  
 Chaire de Biotechnologie  
 3 rue des Rouges Terres  
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12  
 SIRET : 130 020 761 00057

## Conseil d'administration du 11 décembre 2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
 Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,  
 Vu l'arrêté du 27 septembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et d'exercice du congé pour recherches ou conversions thématiques prévu à l'article 19 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,  
 Vu l'avis favorable du CSAE du 04/12/2024,  
 Vu l'avis favorable du Conseil des études du 02/12/2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve le contingent de quatre semestres attribué pour les demandes de congés pour recherches ou conversions thématiques au titre de l'année 2025-2026.

La campagne au titre de l'établissement sera ouverte du 27/01/2025 au 28/02/2025.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
 La Présidente du Conseil d'administration  
 Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

## Conseil d'administration du 11 décembre 2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
 Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
 Vu l'instruction comptable commune BOFiP-GCP-23-00047 du 19 décembre 2023,  
 Vu l'instruction juridique commune BOFiP-GCP-23-0035 du 30 juin 2023,  
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
 Vu la liste de l'admission en non-valeur,  
 Vu l'avis favorable de la Commission des moyens du 28/11/2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur, pour un montant total 14 847,87 €, les créances figurant dans la liste ci jointe.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
 La Présidente du Conseil d'administration  
 Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

## Conseil d'administration du 11 décembre 2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
 Vu le barème de rémunération,  
 Vu l'avis favorable de la Commission des moyens du 28/11/2024,  
 Vu l'avis favorable du Conseil des études du 02/12/2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve le barème de rémunération du jury du Concours Centrale-Supélec et du Concours Universitaire des Écoles Centrale.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
 La Présidente du Conseil d'administration  
 Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

## Conseil d'administration du 11 décembre 2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
 Vu la grille tarifaire de prises en charge des activités de promotion des formations par les élèves de CentraleSupélec pour les années académiques 2024/2025 et 2025/2026,  
 Vu l'avis favorable de la Commission des moyens du 28/11/2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve la grille tarifaire des prises en charges des activités de promotion des formations par les élèves de CentraleSupélec pour les années académiques 2024/2025 et 2025/2026.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
 La Présidente du Conseil d'administration  
 Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |



## Conseil d'administration du 11/12/2024

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC),  
 Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
 Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,  
 Vu l'arrêté du 29 février 2024 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur instituée par le décret n° 89-776 du 23 octobre 1989 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants en fonctions dans l'enseignement supérieur,  
 Vu la note de présentation,  
 Vu l'avis favorable du CSAE du 04/12/2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

- L'alignement de la part C1 du RIPEC pour les contractuels au montant fixé par l'arrêté du 29 février 2024 jusqu'en 2027
- L'abondement de ladite prime d'un montant de 700 € faisant passer le montant annuel de 3800€ à 4500€ brut annuel
- L'alignement de la prime des enseignants contractuels du second degré (ESAS) intervenant dans l'enseignement supérieur sur les montants de l'arrêté du 29 février 2024 fixant la prime à 3142,75€.
- Ces primes sont versées sur la base du dispositif d'intéressement et fixées selon les textes en vigueur qui révisent chaque année leur montant.
- Le versement de ces 2 primes annuelles sur la base des textes en vigueur jusqu'en 2027

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

## Conseil d'administration du 11/12/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
Vu l'avis favorable du CSAE du 4/12/2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

- L'ouverture d'un concours interne :
  - 1 Ingénieur de Recherche (IGR)
  - 1 assistant ingénieur (ASI)
  - 1 technicien (TR)

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

Campus de Paris-Saclay (siège)  
Plateau de Moulon  
3 rue Joliot-Curie  
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00  
SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle  
supérieure

Campus de Metz  
Metz Technopôle  
2 rue Edouard Belin  
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47  
SIRET : 130 020 761 00040

conjointe du ministre chargé de l'Industrie et du ministre chargé de l'Enseignement

Campus de Rennes  
Avenue de la Boulaie  
C.S. 47601  
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00  
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims  
Chaire de Biotechnologie  
3 rue des Rouges Terres  
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12  
SIRET : 130 020 761 00057

## Conseil d'administration du 11/12/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
 Vu la présentation de la réorganisation de la direction marketing et communication de CentraleSupélec,  
 Vu l'avis défavorable du CSAE du 09/10/2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve la réorganisation de la direction marketing et communication de CentraleSupélec.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
 La Présidente du Conseil d'administration  
 Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

## Conseil d'administration du 11 décembre 2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'instruction comptable commune BOFiP-GCP-23-00047 du 19 décembre 2023,  
Vu l'instruction juridique commune BOFiP-GCP-23-0035 du 30 septembre 2024-0021,  
Vu l'avis favorable de la Commission des moyens du 28/11/2024,

### Délibération

#### Article 1 :

Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire comptable, le Conseil d'administration autorise la sortie des biens dont la liste figure en annexe.

#### Article 2 :

L'Agent comptable et de Directeur Général des Services de CentraleSupélec sont chargés de l'exécution de cette décision.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
La Présidente du Conseil d'administration  
Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

Campus de Paris-Saclay (siège)  
Plateau de Moulon  
3 rue Joliot-Curie  
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00  
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz  
Metz Technopôle  
2 rue Edouard Belin  
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47  
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes  
Avenue de la Boulaie  
C.S. 47601  
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00  
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims  
Chaire de Biotechnologie  
3 rue des Rouges Terres  
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12  
SIRET : 130 020 761 00057

## Conseil d'administration du 11/12/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
Vu le décret n°63-933 du 10 septembre 1963 fixant les dispositions applicables au personnel contractuel de direction et d'enseignement de l'école centrale des arts et manufactures,  
Vu l'avis favorable de la commission de recrutement,  
Vu l'avis favorable du CSAE du 04/12/2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve le recrutement de :

- Madame Florence BOUCARD en qualité de Professeur Chargé de Cours au département Développement Professionnel et Métiers de l'Ingénieur (DPMI) en qualité d'Enseignant-Animateur des Ateliers DPMI pour une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2030. La quotité de travail retenue est de 26 % et la rémunération correspond à l'indice nouveau majoré 739 ;
- Madame Emmanuelle COHEN en qualité de Professeur Chargé de Cours au département Développement Professionnel et Métiers de l'Ingénieur (DPMI) en qualité d'Enseignant-Animateur des Ateliers DPMI pour une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2030. La quotité de travail retenue est de 26 % et la rémunération correspond à l'indice nouveau majoré 739 ;
- Madame Céline FONDEUR en qualité de Professeur Chargé de Cours au département Développement Professionnel et Métiers de l'Ingénieur (DPMI) en qualité d'Enseignant-Animateur des Ateliers DPMI pour une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2030. La quotité de travail retenue est de 26 % et la rémunération correspond à l'indice nouveau majoré 739 ;
- Madame Sandra ROMÉRO PERPÈRE en qualité de Professeur Chargé de Cours au département Développement Professionnel et Métiers de l'Ingénieur (DPMI) en qualité d'Enseignant-Animateur des Ateliers DPMI pour une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2030. La quotité de travail retenue est de 26 % et la rémunération correspond à l'indice nouveau majoré 739 ;

Campus de Paris-Saclay (siège)  
Plateau de Moulon  
3 rue Joliot-Curie  
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00  
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz  
Metz Technopôle  
2 rue Edouard Belin  
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47  
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes  
Avenue de la Boulaie  
C.S. 47601  
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00  
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims  
Chaire de Biotechnologie  
3 rue des Rouges Terres  
51110 Pomaçle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12  
SIRET : 130 020 761 00057

- Madame Aurélie PIRON en qualité de Professeur Chargé de Cours au département Développement Professionnel et Métiers de l'Ingénieur (DPMI) en qualité d'Enseignant-Animateur des Ateliers DPMI pour une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2030. La quotité de travail retenue est de 26 % et la rémunération correspond à l'indice nouveau majoré 739.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
La Présidente du Conseil d'administration  
Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

## Conseil d'administration du 11 décembre 2024

### Budget initial 2025

Vu l'article L717-1 du Code de l'Éducation relatif aux Grands Etablissements ;  
Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec ;  
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;  
Vu l'article R. 719-61 du Code de l'Éducation,  
Vu l'avis favorable de la Commission des moyens du 28/11/2024 ;

### Délibération

#### Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 039 ETPT, dont 746 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 293 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 143 379 148 de prévision de recettes.
- 151 051 491 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 79 306 884€ personnel
  - 67 339 774€ fonctionnement
  - 4 404 833€ investissement
- 142 268 414€ de crédits de paiement dont :
  - 79 306 884€ personnel
  - 58 344 840€ fonctionnement
  - 4 616 690€ investissement
- 1 110 734€ de solde budgétaire

Campus de Paris-Saclay (siège)  
Plateau de Moulon  
3 rue Joliot-Curie  
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00  
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz  
Metz Technopôle  
2 rue Edouard Belin  
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47  
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes  
Avenue de la Boulaie  
C.S. 47601  
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00  
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims  
Chaire de Biotechnologie  
3 rue des Rouges Terres  
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12  
SIRET : 130 020 761 00057

**Article 2 :**

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 4 511 516€ de variation de trésorerie
- -3 236 598€ de résultat patrimonial
- 1 413 402€ de capacité d'autofinancement
- -2 903 266€ de variation du fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Le budget initial 2025 présentant une perte comptable, le représentant des Ministres de tutelle de l'Etablissement autorise expressément le prélèvement sur les réserves.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
La Présidente du Conseil d'administration  
Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |



## Conseil d'administration du 11 décembre 2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,  
 Vu la présentation du projet,  
 Vu l'avis favorable de la Commission des moyens du 28/11/2024,

### Délibération

Le Conseil d'administration approuve le projet du Musée présenté par l'Association des Résidents de CentraleSupélec (AdRCS) et mandate le Directeur pour conclure tous les actes nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

Nombres de votants : 33

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 33        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024  
 La Présidente du Conseil d'administration  
 Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

Campus de Paris-Saclay (siège)  
 Plateau de Moulon  
 3 rue Joliot-Curie  
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00  
 SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz  
 Metz Technopôle  
 2 rue Edouard Belin  
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47  
 SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes  
 Avenue de la Boulaie  
 C.S. 47601  
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00  
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims  
 Chaire de Biotechnologie  
 3 rue des Rouges Terres  
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12  
 SIRET : 130 020 761 00057

## Conseil d'administration du 11 décembre 2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,  
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,

### Délibération

Le Conseil d'administration décide d'attribuer le nom de Sébastienne Guyot au campus parisien de CentraleSupélec.

Nombres de votants : 30

| Vote pour | Vote contre | Abstention |
|-----------|-------------|------------|
| 30        | 0           | 0          |

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 11/12/2024

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



| Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur | Date de publication |
|---|---------------------|
| 16/12/2024  | 16/12/2024          |

Campus de Paris-Saclay (siège)  
Plateau de Moulon  
3 rue Joliot-Curie  
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00  
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz  
Metz Technopôle  
2 rue Edouard Belin  
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47  
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes  
Avenue de la Boulaie  
C.S. 47601  
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00  
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims  
Chaire de Biotechnologie  
3 rue des Rouges Terres  
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12  
SIRET : 130 020 761 00057